

ARRÊTÉ DU MAIRE

N° V 23/242

OBJET: Stationnement et Circulation rue des Closiers-Vide grenier Lac des Closiers

Le Maire de la Ville de Montargis,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1 et suivants relatifs aux pouvoirs de police du Maire en matière de circulation et de stationnement;
VU le Code de la Route et le Code de la Voirie Routière,

CONSIDERANT la nécessité de réglementer la circulation et le stationnement à l'occasion d'un vide grenier au Lac des Closiers, le Dimanche 17 Septembre 2023,

ARRÊTE

ARTICLE PREMIER : La réglementation de la circulation et du stationnement sera modifiée comme suit :

LE DIMANCHE 17 SEPTEMBRE 2023

- ⇒ La circulation sera mise en sens unique Rue des Closiers : la circulation sera interdite dans le sens Rue des Déportés/Rue des Closiers, à partir de l'angle Crowborough,
- ⇒ L'accès au Lac se fera uniquement par la rue de l'Europe puis à droite rue des Closiers (sous le pont de la déviation),
- ⇒ Les véhicules utilisés pour le transport du matériel seront autorisés à circuler dans la partie comprise entre le pont de la déviation et les abords de l'école de voile, la vitesse ne devra pas excéder 10 km/heure.

ARTICLE 2 : La circulation sera interdite à tout autre véhicule que ceux mentionnés à l'article premier (excepté pour les véhicules de Police, de Secours et d'Incendie).

ARTICLE 3: La fourniture de la signalisation incombera aux services techniques de la Ville. La mise en place et l'entretien de la signalisation incomberont à l'association du Réveil de la Chaussée.

Mairie : 6 rue Gambetta B.P. 719 45207 Montargis Cedex

ARTICLE 4:

Ampliation du présent arrêté sera adressée à :

- ♦ M. le Commissaire de police de la circonscription de Montargis,
- ♦ M. le Responsable du SDIS,
- ♦ Mme la Directrice Générale des services de la ville,
- ♦ M. le Directeur des Services Techniques de la ville,
- ♦ M.Bezille, Président du Réveil de la Chaussée, organisateur du vide grenier, lesquels sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution,

Fait à Montargis, le 21/06/23

Benoît DIGEON, Maire de Montargis



